

Les collectivités françaises présentes à Madagascar



Les collectivités malagasy partenaires de collectivités françaises



L'Action Internationale franco-malagasy des Collectivités Territoriales

Qu'est-ce que la coopération décentralisée ?

➤ Du Jumelage à la Diplomatie des Territoires

Les relations entre collectivités territoriales françaises et malgaches sont anciennes. **Longtemps cantonnées à des accords de jumelages** qui portent sur des échanges culturels, les accords de coopération décentralisée couvrent aujourd'hui un large champ d'activités.

Ce **dialogue territorial** bénéficie aujourd'hui d'un **cadre légal** adapté, facilitant la mise en œuvre des projets : des conventions de partenariats peuvent être ratifiées entre chefs d'exécutifs de collectivités territoriales. On parle alors de **coopération décentralisée**.

Sous le terme d'**Action Internationale des Collectivités Territoriales**, on regroupe la coopération décentralisée, mais également les coopérations collectivités / Etat, dans le cadre de délégations de signatures par exemple, ou encore des formes de coopérations dont la mise en œuvre a été externalisée.

Ces modes de partenariats sont très divers, au point que l'on parle aujourd'hui d'une véritable « **Diplomatie des Territoires** ».

Contribution des CTD françaises à Madagascar



L'AICT à Madagascar ?

+ de **70 collectivités** impliquées pour **245 projets** portés depuis 1994 dans un vaste champ d'activité : développement **rural, urbain, économique, eau et assainissement, tourisme, appui institutionnel**, etc... ; en moyenne **7 millions d'€** d'apport / an

Une expertise au service des CTD malagasy

On parle souvent de « **laboratoire du développement local** » du fait de la **qualité** et du **caractère innovant** des projets qui peuvent être développés entre collectivités territoriale.

La **pérennité des relations** tissées entre collectivités est également une marque particulière de l'AICT. A ce titre, on peut citer la récente inauguration d'une **pépinière d'entreprise**, à Toamasina, projet développé en partenariat avec la ville de Saint Etienne, partenaire de Toamasina depuis plus de **50 ans** !

Cette pérennité permet une meilleure **valorisation des savoir-faire institutionnels locaux**, une **connaissance fine des acteurs**, de **problématiques des territoires** et augmente d'autant l'**efficacité** des projets développés, constituant ainsi un véritable **levier du développement local**.

A vos agendas !

Des Assises de l'AICT franco-malagasy sont en cours de préparation. Elles se tiendront en **octobre 2017** à Antananarivo et rassembleront Ministres, Présidents et Chefs d'exécutifs, PTF et associations de collectivités.

L'objectif est de dresser un **bilan de 10 ans d'AICT à Madagascar** et de définir les **priorités des années à venir**. La **coopération régionale**, le **développement économique**, la **capitalisation** devraient figurer parmi les **thèmes prioritaires**.